

TZR EPS : un cahier de revendications

Le SNEP-FSU Versailles a organisé en juin dernier 2 journées d'échanges et de travail sur le thème « **Le remplacement et les TZR en EPS dans l'académie de Versailles** ». Cette initiative a permis à tous les participants (une trentaine de collègues) d'aborder à la fois la question de la continuité du service public d'enseignement, des droits collectifs et individuels des TZR et des conditions de gestion et de travail des TZR EPS dans l'académie de Versailles.

À l'issue de ces 2 jours, une synthèse des réflexions et des propositions a été réalisée et sera présentée sous forme de « cahier de revendications » au Rectorat.

Groupes de travail préparatoire :

Passer de deux à **une seule phase d'ajustement**, fin août.

⇒ **Intérêts** : éviter les changements de dernières minutes, les erreurs de barème, les décalages entre la base et le terrain, simplifier le mouvement, être certains des moyens dont disposent les établissements, éviter les affectations « sauvages » par lettre alphabétique sans tenir compte du barème, permettre de satisfaire les préférences d'un plus grand nombre.

Moyens humains et outils d'information et de communication actuels utilisés pour les SUP (remplacements de courtes et moyennes durées) :

- Utiliser un outil informatique avec des informations importantes à disposition des gestionnaires comme une **mise à jour de la quotité de travail de chaque TZR et l'éloignement** entre l'établissement proposé et le domicile du TZR.
- **Prendre en compte le passé de remplacement** des TZR : être prioritaire en cas de suppléance répétée dans un même établissement.
- Créer une « **alerte remplacement** » sur lprof : chaque TZR affecté en suppléance reçoit un email sur sa boîte académique professionnelle.

⇒ **Intérêt** : système plus juste, plus équilibré et privilégiant

la continuité de l'enseignement. Limiter les délais d'intervention des TZR et simplifier les modes de transmission des informations.

Arrivée dans l'établissement de remplacement :

- Mettre à disposition dans chaque établissement une « **mallette TZR** » contenant les informations et documents essentiels à l'intégration des TZR EPS

⇒ **Intérêts** : permettre au TZR qui arrive dans un établissement de prendre plus facilement ses marques, à prendre en charge ses élèves plus sereinement, s'intégrer, se concentrer rapidement sur la conception de son enseignement. D'un autre côté, cette mallette peut faciliter le travail de l'administration et de l'équipe EPS et permet d'anticiper ensemble, à tout moment, l'arrivée éventuelle d'un TZR dans l'établissement.

Etablissement de rattachement :

- Améliorer la prise en compte des **préférences** des TZR
- Satisfaire certaines demandes de **changement d'établissement de rattachement**.

⇒ **Intérêt** : améliorer les situations personnelles de chacun

Magali et Jean

